

FIFEL
Fédération Interrégionale
Des Femmes du Littoral
1, rue Saint Just
76700 – Harfleur

3FM
Fédération des Femmes et Familles
de Marins
6, rue Colbert
85100 – Les Sables d’Olonne

Réf: FEM/LM

COMMUNIQUE DE PRESSE – Harfleur, le 28 janvier 2003

Bruxelles : les femmes de la pêche entrent par la grande porte

La Conférence de la Commission européenne « Quelle place pour les femmes dans le secteur des pêches ? » s’est tenue les 23 et 24 janvier à Bruxelles. C’est une première du « genre » en milieu maritime¹. Les femmes ont été traitées comme des professionnelles par Bruxelles. Après les cadres de la pêche, habitués aux fastes de l’Europe, elles ont découvert ce que leurs maris, marins de base, ne verront jamais : l’accueil standard mais luxueux fait par la commission à 135 femmes directement liées au secteur des pêches : trois nuits au Tulip Inn, un hôtel de grand standing, un centre de congrès bien équipé, une trentaine de traducteurs compétents...Un budget conséquent. Treize pays de l’Union étaient représentés, ainsi que l’Islande et la Norvège. Avec 43 participantes/ts, les Françaises étaient les plus nombreuses, (Espagne, 30 – Portugal, 18 – Italie et Grande Bretagne, 14).

Frantz Fischler, Commissaire européen en charge de l’agriculture et de la pêche, a ouvert la Conférence en affirmant que le rôle des femmes est une question importante et actuelle : »[...vos] activités deviennent indispensables en période de crise, car vous constituez alors la clé qui cimente les communautés et les familles ». Il a rappelé les initiatives prises par la Commission pour favoriser l’émergence des femmes du secteur : 1997 : financements de programmes, 1999 : Conférence de Turku, 2002 : étude Mac Allister débouchant sur la Conférence de Bruxelles.

Considérant son auditoire comme un vecteur d’information privilégié du milieu maritime, Frantz Fishler a exposé les grandes lignes de la nouvelle PCP en faisant état d’un changement de cap de la Commission qui garantirait selon lui l’avenir des communautés côtières. Il a considéré comme « pesant mais acceptable » l’impact des nouvelles dispositions et opposé à la probable disparition d’une espèce –en l’occurrence le cabillaud- la gêne transitoire des limitations des sorties en mer, compensée par des aides Ifop.

Il a ensuite longuement évoqué l’étude réalisée par Mac Allister, Elliott & Partners sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches pour constater que la participation des femmes au secteur des pêches est mal connu mais effective, que les salariées du secteur des pêches sont sous-payées, -la situation des femmes aidant l’entreprise dans le cadre conjugal étant la moins enviable : « ni payées, ni reconnues ». Diagnostiquant une sous représentation des femmes dans la profession, il en conclut qu’il faut leur ouvrir des droits socio-économiques et financer leur accès à l’information, à la formation, à l’épanouissement personnel et à la prise de décision.

Durant la conférence, des questions de fond ont été abordées : la confusion entre femmes sous statut de salariées et les femmes sans statuts aidant l’entreprise, la représentation des femmes en milieu professionnel (les Françaises ont demandé à participer aux Conseils consultatifs régionaux), la validation des formations, la pénurie de main d’œuvre, la collaboration avec les scientifiques, les contradictions entre pêcheurs, la définition de la pêche artisanale, l’accès des petites structures aux aides européennes, l’oubli au profil de la formation de la culture et de l’information, la discrimination envers les femmes, l’incohérence de la répartition des fonds européens, la pollution, le cycle de l’eau...¹

¹ Il se trouve que le mot « genre » désigne aussi la différenciation des sexes dans la collecte des données statistiques, quasi inexistantes dans le secteur maritime

Les femmes ont pointé des contradictions dans le fonctionnement de l'Union. Des entreprises et des collectivités utilisent des financements de l'Union pour des projets à terre et en mer qui détruisent et fragilisent les côtes, les lagunes, les estuaires et les fonds. Or les pêcheurs sont seuls mis en cause dans la raréfaction de la ressource : l'Union finance quasi exclusivement la destruction des flottilles sans sanctionner les pollueurs et sans en appeler à l'initiative des TPE des pêches maritimes pour relever le défi de leur avenir : le volet socio-économique est oublié par la PCP.

Monique Pariat, membre de la DG pêche, a annoncé un plan d'action pour pallier les effets indésirables de la PCP, comportant notamment 1° l'amélioration du statut des femmes, 2° l'amélioration de l'image de la pêche, 3° le toilettage de la législation sociale des états membres, tout en prévenant que les pays de l'Union disposeraient de ces propositions de la Commission.

Entre la première et la deuxième journée, le contraste a été flagrant, 1^{ère} journée : après l'intervention de Frantz Fishler et la présentation de l'étude Mac Allister, les représentantes des associations et groupements ont fait part de leurs constats. Le débat a été très vif. La Commission a répondu en direct à des questions sans détours, en ne manquant pas de botter en touche en impliquant les états membres dans la gestion des fonds européens et l'application des mesures de la PCP. Très concentrées, les femmes prenaient des notes.

2^{ème} journée : les instituts de formation ont exposé leurs réalisations et les experts de la Commission ont présenté les financements européens. Les crayons sont restés sur les pupitres. L'Europe redevenait lointaine. Les femmes après l'échange direct et autonome de la veille, redevenaient les partenaires silencieuses des « machines-réseaux ».

Au fil des interventions, il est apparu que la Commission attend que les femmes résistent au déclin des pêches, maintiennent le tissu socio-économique des communautés côtières et convainquent les marins de la nécessité d'appliquer la PCP, ce qui revient à faire passer l'idée de la réduction de l'effort de pêche par la réduction de la flottille.

Pleines d'espoir mais perplexes devant les attentions de la Commission, les femmes ont demandé la mise en place concrète d'une véritable égalité des chances. Un texte signé par la plupart des participantes a été remis à Monique Pariat. Les demandes portent sur trois points : 1° une amélioration et un approfondissement de l'étude Mac Allister, 2° la mise en place d'un réseau sur l'Internet, 3° un appel à propositions pour l'amélioration du statut des femmes du secteur des pêches directement financé par la DG 14 à destination des femmes de la Conférence de Bruxelles.

En l'absence d'un réel soutien de la Commission, il resterait à se demander si, après la transformation des produits de la mer et après l'aquaculture, les femmes seraient le dernier leurre de la PCP avant le crash final de la petite pêche côtière : « Nous ne voulons pas être les auxiliaires de la casse des bateaux », ont-elles rappelé, s'adressant à la fois au milieu maritime et à la Commission